

NOTE DE PRESENTATION SYNTHETIQUE BUDGET PRIMITIF 2025

CONSEIL MUNICIPAL DU 19 DECEMBRE 2024

L'article 107 de la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe) crée, par son article 107, de nouvelles dispositions relatives à la transparence et la responsabilité financières des collectivités territoriales, et notamment une note de présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles jointe au budget primitif.

SOMMAIRE

LES GRANDES LIGNES DU BUDGET PRIMITIF 2025

DETAIL DES SECTIONS DE FONCTIONNEMENT ET D'INVESTISSEMENT

- A. LA SECTION DE FONCTIONNEMENT
- B. LA SECTION D'INVESTISSEMENT
- C. LE RESULTAT COMPTABLE

TRESORERIE ET ENDETTEMENT DE LA COMMUNE

RAPPEL DES DOTATIONS ET PEREQUATIONS

PRINCIPAUX RATIOS



LES GRANDES LIGNES DU BUDGET PRIMITIF 2025

Les orientations budgétaires 2025 ont été débattues lors du conseil municipal du 14 novembre 2024. Le budget primitif 2025 est conforme à ces orientations.

Il se caractérise par l'ouverture de deux nouveaux établissements municipaux construits ou rénovés au cours de la mandature : médiathèque et police municipale. Ils font suite à l'agrandissement et à la rénovation du restaurant municipal en 2024.

Il intègre également les premières études relatives à l'optimisation des équipements municipaux et au programme de rénovation énergétique, chantiers visant à réduire les dépenses de fonctionnement de la commune à moyen terme.

De manière générale, ce budget reste marqué par une faible progression des dépenses à périmètre courant.

Dans ce contexte, les **dépenses réelles de fonctionnement** devraient progresser de **1,3%** sur l'année, chiffre inférieur aux projections de l'inflation (environ 2%) alors même qu'il intègre le renforcement des services municipaux et en particulier les coûts liés à l'ouverture de la médiathèque et du poste de police municipale.

Les recettes réelles de fonctionnement devraient progresser à un niveau supérieur (**+3,4%**), ce qui conduit à un **résultat de fonctionnement projeté de 1 032 k€**, retrouvant le niveau des soldes budgétaires des années précédentes, après une année 2024 en retrait (677 k€).

On rappellera l'avis favorable rendu en juin 2024 par le Conseil Constitutionnel sur la QPC déposée par la Ville en ce qui concerne la répartition de la péréquation au sein de notre intercommunalité. Cette procédure devrait conduire à une réduction du FPIC payé par la ville de 536 k€ dès 2025. Mais le solde final de cette procédure étant dépendant de mécanismes complexes de compensation au sein de POLD, en cours de révision, le FCCT de l'année a été augmenté pour neutraliser le gain de péréquation, à titre prudentiel.

Le programme d'investissement se normalise avec la fin des chantiers de la médiathèque et du restaurant municipal dans le courant de l'année 2024. Il devrait intégrer les premiers travaux relatifs au programme de rénovation énergétique des bâtiments, le réaménagement du square de La Croix Blanche, le réaménagement du square de La Montgolfière, la restructuration du complexe Yves du Manoir et le début de l'opération de réaménagement de l'Hôtel de Ville.

En ce qui concerne le programme de logements sociaux, le solde acquisitions – cessions devrait s'inverser, après une phase soutenue d'acquisition de chambres, et conduire à un montant de cessions supérieur aux acquisitions.

Au total, les investissements s'élèvent à un montant de 6,6 M€. Compte tenu de recettes d'investissement budgétées à hauteur de 5,6 M€, le besoin de financement des investissements avant autofinancement s'élève à 1 M€.

Il est couvert par le résultat de fonctionnement, permettant à la Ville de clôturer son exercice budgétaire sans recours à l'emprunt.

L'endettement de la Ville devrait donc continuer à s'amortir pour atteindre un montant de 1,2 M€ en fin d'année 2025. La réserve de trésorerie de la Ville devrait s'élever à 3,5M€ à la même date. La situation financière reste donc très solide avec un endettement net (emprunts – trésorerie) négatif.



DETAIL DES SECTIONS DE FONCTIONNEMENT ET D'INVESTISSEMENT

A. LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

Section de fonctionnement (en k€)	BP 2023	CA 2023	BP 2024	BP 2025	BP 25/BP 24
Recettes réelles de fonctionnement	15 426	16 441	16 036	16 587	3,4%
Dépenses réelles de fonctionnement	14 381	12 659	15 359	15 555	1,3%
Résultat réel de fonctionnement	1 046	3 782	677	1 032	

La progression des recettes pour l'année 2025 devrait être supérieure à celle des dépenses, conduisant à un résultat de fonctionnement supérieur à l'année précédente. On notera que ces chiffres comprennent toujours un surcoût énergétique significatif par rapport aux années pré-covid.

Les recettes de fonctionnement

Recettes de fonctionnement (en k€)	BP 2023	CA 2023	BP 2024	BP 2025	BP 25/BP 24
013 Atténuation de charges	50	32	35	76	116,2%
70 Produits et services du domaine	1 935	1 960	1 787	2 030	13,6%
73 Impôts et taxes	11 701	11 909	12 090	12 410	2,6%
74 Dotations et participations	963	1 161	1 094	1 059	-3,3%
75 Autres produits de gestion courante	778	784	920	938	2,0%
76 Produits financiers	0	79	110	75	
77 Produits exceptionnels	0	516	0	0	-
Sous-total recettes réelles de fonct.	15 426	16 441	16 036	16 587	3,4%
Opérations d'ordre	29	77	41	59	-
Total recettes de fonctionnement	15 456	16 519	16 077	16 646	3,5%

Les recettes de fonctionnement progressent de 551 k€ (+3,4%), intégrant une hausse de la fiscalité directe de 320 k€.

Le chapitre 013 (atténuation de charges) est en augmentation et comprend les remboursements sur rémunérations et charges du personnel au titre des organismes de protection sociale.

Les produits et services du domaine (chapitre 70) sont en augmentation de 243 k€ (+13,6%) en raison de la hausse des participations familiales (+82 k€), de l'ajustement des mises à disposition POLD (+55 k€) et de la refacturation des dépenses d'électricité aux exploitants du cinéma Normandy et du restaurant Le Bogart (+48 k€).

Les impôts et taxes (chapitre 73) progressent de 2,6%. Cette augmentation représente un montant de 320 k€ correspondant à la revalorisation de 1,5% des valeurs locatives retenues pour le calcul de la taxe foncière, mais aussi pour la fixation du coefficient correcteur versé par l'Etat en compensation de la taxe d'habitation. Les taux de fiscalité directe seront stables en 2025.

Les droits de mutation sont maintenus au niveau du budget 2024, à 850 k€, compte tenu des incertitudes persistantes sur les perspectives du marché immobilier.

Les dotations et participations (chapitre 74) sont en baisse de 3,3%, en raison principalement de la baisse de la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) estimée à 272 k€ (-33,5%). Une nouvelle dotation concernant les titres sécurisés est intégrée à hauteur de 9 k€.

Les autres produits de gestion courante (chapitre 75) correspondent aux loyers immobiliers et redevances de DSP (crèches, cinéma, marché). La progression de ce chapitre s'élève à 2% compte tenu de la perception de nouveaux loyers sur le restaurant Le Bogart et le cabinet médical.



Les dépenses de fonctionnement

Dépenses de fonctionnement (en k€)	BP 2023	CA 2023	BP 2024	BP 2025	BP 25/BP 24
011 Charges à caractère général	4 255	3 967	4 426	4 549	2,8%
<i>dont électricité et chauffage</i>	775	753	723	634	-12,3%
012 Charges de personnel	5 872	5 869	6 400	6 708	4,8%
014 Atténuation de produits	1 650	1 747	1 974	1 391	-29,5%
65 Autres charges de gestion courante	2 435	858	2 376	2 842	19,6%
66 Charges financières	157	149	179	62	-65,4%
67 Charges spécifiques	12	69	3	3	-9,4%
Sous-total dépenses réelles de fonct.	14 381	12 659	15 359	15 555	1,3%
042 Opérations d'ordre	470	1 020	470	665	41,5%
023 Virement à la section d'investissement	605	0	249	426	71,5%
Total dépenses de fonctionnement	15 456	13 679	16 077	16 646	3,5%

Les dépenses réelles de fonctionnement progressent de 196 k€ (+1,3%). On rappellera que la projection du taux d'inflation pour l'année 2025 s'établit autour de 2% (soit une baisse des dépenses de fonctionnement envisagée de 0,7% hors inflation).

Les charges à caractère général (chapitre 011) regroupent les achats-prestations de service, les fluides, les fournitures, mais également les contrats, les locations mobilières et immobilières, charges de copropriété, les dépenses d'entretien-réparation et maintenance, les dépenses d'honoraires et impôts et taxes.

Ce chapitre de dépenses est en augmentation de 127 k€ (+2,9%), plus particulièrement en raison :

- De l'intégration progressive des coûts de fonctionnement de la médiathèque (+62 k€), de la police municipale (+12 k€), du cabinet médical (+2 k€) et du conseil local de santé mentale (+5 k€)
- Des dépenses d'assurance (+18 k€) et de la prise en compte de l'assurance dommages ouvrages du projet de réaménagement du complexe Yves du Manoir (+33 k€), cette dernière charge étant ponctuelle.
- Des dépenses de formation du personnel (+30 k€)
- D'une augmentation du contrat de délégation de service public des crèches (+18 k€). Sans modification significative des prestations délivrées, la ville a été contrainte de compenser la baisse des subventions départementales.

Les dépenses énergétiques devraient s'établir à 634 k€, soit une baisse de 12,3% par rapport au budget primitif 2024 (-89 k€). Ce chiffre est inférieur à la baisse des prix de l'énergie compte tenu de la couverture mise en place par la ville depuis 2021 avec des contrats à cours garantis destinés à amortir les fluctuations de marché à la hausse, au prix d'une moindre élasticité à la baisse.

	CA 2023	BP 2024	BP 2025
Gaz	381	350	280
Électricité bâtiments	264	270	276
Electricité éclairage public	108	103	78
TOTAL ENERGIE (k€)	753	723	634

On rappellera que ce poste s'élevait à 305 k€ en 2021.

Concernant l'électricité :

- Pour la partie bâtiments, le montant des dépenses s'élevait à 270 k€ au budget 2024. Il est inscrit un montant de 276 k€ au budget primitif 2025. Ce montant intègre les



nouveaux locaux municipaux (médiathèque, police municipale). Hors nouveaux locaux, la consommation est estimée à 509 Mwh.

- Pour la partie éclairage public, le montant des dépenses s'élevait à 103 k€ au budget 2024. Il est inscrit un montant de 78 k€ au budget primitif 2025 (soit un objectif en volume de 245 MWh). Les efforts menés au cours des dernières années pour accélérer le passage en leds de l'ensemble des éclairages de la Ville et la télégestion des infrastructures ont permis de réduire la consommation de la ville.

S'agissant du gaz, le montant inscrit au budget 2024 s'élevait à 350 k€. Les dépenses de l'année 2025 devraient s'élever à 280 k€ pour un montant de consommation estimée à 1 573 MWh.

Le lancement de la rénovation énergétique des bâtiments communaux devrait permettre de réduire les consommations énergétiques sur les prochaines années.

Les charges de personnel (chapitre 012) progressent de 4,8% (+308 k€) pour s'établir à 6 708 k€.

Les effectifs au 31/12/2025 devraient se situer à 135 agents contre 132 agents au 31/12/2024.

La progression des dépenses de personnel s'explique par plusieurs facteurs :

- Les évolutions réglementaires et contractuelles pour 148 k€ comprenant les augmentations respectives du SMIC, de la participation financière à la protection sociale complémentaire (+7 k€), du GVT (glissement, vieillesse, technicité) et du RIFSEEP (+ 22 k€), de la prime d'assurance statutaire (+25 k€), des charges de CNRACL (+72 k€) et l'instauration de la prime « petite enfance » (+22 k€)
- Les créations de poste pour 124 k€ (1 poste à la médiathèque + vacataires à temps partiel, 1 poste en CDD au service des sports et 2 apprentis)
- Le solde des départs-remplacements pour 36 k€

Le ratio des dépenses de personnel par rapport aux dépenses totales de fonctionnement reste stable à 43,1%, niveau moyen des charges de personnel de la Ville depuis 2016, et reste très en deçà du ratio des villes de même strate (56,8%) et du ratio de la moyenne départementale (50,8%).

La montée en puissance des effectifs de la **médiathèque** est liée à l'ouverture prévue en mars 2025. Le budget 2025 devrait s'élever à 280 k€ pour 6 ETP et vacataires sur 6 mois, en phase avec les projections préalables.

Enfin, il convient de retenir que ce budget primitif 2025 est préparé dans un contexte marqué par des incertitudes, par exemple en ce qui concerne l'augmentation des taux de cotisation employeur de la CNRACL encore incertaine à cette date.

Le chapitre 014 (atténuation de produits) est en baisse de 29,5% (- 583 k€) par rapport au budget 2024. Il reprend les prélèvements subis depuis 2012 au titre des fonds de péréquation :

- Le fonds de solidarité des communes de la région Ile-de-France (FSRIF) pour un montant de 871 k€ (+61 k€).
- Le fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC) pour un montant de 513 k€ (-536 k€).

La réduction du FPIC fait suite à l'avis positif du Conseil Constitutionnel sur la QPC déposée par les villes de Vaucresson et Saint-Cloud. La répartition dérogatoire de cette charge de péréquation a été jugée



non conforme à la Constitution. Dans ce contexte, la répartition retenue est désormais la répartition de droit commun, conduisant à une baisse de près de 50% de la charge de la ville.

Les autres charges de gestion courante (chapitre 65) progressent de 19,6% (+ 466 k€) principalement en raison de l'augmentation du FCCT (+ 433 k€), en compensation de la baisse du FPIC présentée ci-dessus.

Ce sujet mérite quelques précisions. La Ville n'a pas contribué au FCCT en 2023, consécutivement à son action auprès du territoire visant à purger son excédent de fonctionnement en demandant d'adapter le montant du FCCT de POLD au besoin réel de financement du territoire. Ainsi, le FCCT 2023 (1 347 k€) a été couvert par l'excédent de la Ville dans les comptes de POLD sans versement par la Ville. Le solde de l'excédent (500 k€) a été imputé sur le FCCT 2024 qui s'établit à 834 k€.

En 2025, la Ville devrait reprendre le versement d'un FCCT normatif, estimé à 1 334 k€. Il a été décidé de provisionner à ce niveau un montant équivalent à la réduction de FPIC dans l'attente de la négociation d'un nouveau Pacte Financier et Fiscal au sein de POLD, arrêtant les modalités d'un amortisseur fiscal susceptible de faire varier le FCCT en compensation des variations de péréquation. Le montant du FCCT prévu au budget 2025 s'établit donc à 1 884 k€, neutralisant le gain de péréquation, à titre prudentiel.

Le tableau suivant synthétise les montants inscrits au budget et dus sur les années 2023 à 2025.

	REALISE 2023	BP 2024	REALISE 2024	BP 2025
FCCT en k€	0	1 450	834	1 884

Ce chapitre regroupe également les contributions obligatoires, les subventions au centre communal d'action sociale (CCAS) et aux associations, les indemnités et cotisations des élus, les contributions aux syndicats de regroupement et à la brigade des sapeurs-pompiers. Le total de ces postes progresse de 33 k€.

Les charges financières (chapitre 66) intègrent les intérêts des emprunts pour 62 k€.

Les charges spécifiques (chapitre 67) restent au même niveau qu'au budget 2024. A noter qu'en raison de la nouvelle nomenclature M57, les charges exceptionnelles ont été basculées pour grande partie dans le chapitre 65 (autres charges de gestion courante).

Les opérations d'ordre (chapitre 042) intègrent les dotations aux amortissements (650 k€).

Le résultat de fonctionnement

Le résultat réel de fonctionnement s'établit à 1 032 k€, en augmentation par rapport au budget 2024 (677 k€).

Ce résultat correspond à l'objectif budgétaire de moyen terme visé par la ville (1 M€).



B. LA SECTION D'INVESTISSEMENT

Section d'investissement (en k€)	BP 2023	CA 2023	BP 2024	BP 2025
Recettes réelles d'investissement	7 589	6 713	7 798	5 607
Dépenses réelles d'investissement	11 230	9 023	13 801	6 605
Résultat réel d'investissement	-3 642	-2 310	-6 003	-998

Les dépenses d'investissement du budget 2025 reviennent progressivement à un montant plus normalisé compte tenu de l'arrivée à maturité de plusieurs projets travaillés depuis le début du mandat en cours.

Par ailleurs, le programme de logements sociaux devrait s'alléger. Le solde acquisitions – cessions devrait en effet s'inverser, après une phase soutenue d'acquisitions de chambres, et conduire à un montant de cessions supérieur aux acquisitions.

Dans le même temps, les recettes d'investissement atteignent près de 5,6 M€, compte tenu de subventions élevées et de l'encaissement du bail à construction sur l'opération d'aménagement des Tilleuls.

Les recettes d'investissement

Recettes d'investissement (en k€)	BP 2023	CA 2023	BP 2024	BP 2025
10 Dotations	428	278	1 103	1 697
13 Subventions d'investissement	6 510	2 028	4 912	1 932
16 Emprunt - Dépôts et cautionnements	1	2	950	948
21 Immobilisations corporelles	0	6	0	0
23 Immobilisations en cours	0	0	0	0
275 Autres immobilisations financières	0	4 397	0	0
024 Produits des cessions d'immobilisations	650	0	834	1 030
Sous-total recettes réelles d'investissement	7 589	6 713	7 798	5 607
040 Opérations d'ordre	470	2 190	470	665
1641 Emprunt d'équilibre	2 596	0	5 325	0
021 Virement de la section de fonctionnement	605	0	249	426
Total recettes d'investissement	11 260	8 903	13 842	6 698

Les dotations sont en progression. Ce chapitre comprend le FCTVA et la taxe d'aménagement. Le FCTVA en particulier progresse de 594 k€ en raison du niveau élevé des investissements 2024.

Les subventions d'investissement inscrites au budget 2025 représentent 56% des investissements subventionnables. On rappellera les principaux partenaires financiers de la Ville intervenant en 2025 : Département, Région, Etat (DRAC), Métropole du Grand Paris (FIM), Préfecture (DSIL), CAF, Sigeif, etc.

Les principales subventions concernent les grandes opérations suivantes :

- Aménagement du square de La Croix Blanche : 442 k€
- Réaménagement du complexe sportif Yves du Manoir : 308 k€
- Aménagement du square de La Montgolfière : 397 k€
- Rénovation énergétique des bâtiments : 51 k€

Les cessions immobilières aux bailleurs sociaux (logement social) sont inscrites pour un montant de 845 k€. En complément, la ville devrait céder les murs du cabinet médical de la Grande Rue pour un montant de 185 k€ au cours de l'année 2025.

Enfin, la recette du bail à construction de l'opération d'aménagement les Tilleuls est inscrite pour un montant de 948 k€.

Les dépenses d'investissement

Dépenses d'investissement (en k€)	BP 2023	CA 2023	BP 2024	BP 2025
Grandes opérations	6 634	5 360	7 761	2 917
Investissements courants	2 491	1 583	2 355	2 654
Acquisitions immobilières, surcharges foncières	1 210	1 417	1 910	849
Remboursement capital des emprunts	896	663	1 775	185
Sous-total dépenses réelles d'investissement	11 230	9 023	13 801	6 605
Opérations d'ordre	29	1 248	41	59
Dépenses d'équilibre	0	0	0	34
Total dépenses d'investissement	11 260	10 271	13 842	6 698

Les dépenses réelles d'investissement devraient atteindre un montant de 6 605 k€ au budget 2025.

Les grandes opérations budgétées pour 2025 s'élèvent à 2 917 k€ dont :

- Fin de l'aménagement de la médiathèque : 182 k€
- Réaménagement du complexe sportif Yves du Manoir : 742 k€
- Aménagement du square de La Croix Blanche : 590 k€
- Aménagement du square de La Montgolfière : 690 k€
- Rénovation énergétique des bâtiments : 376 k€
- Aménagement de l'Hôtel de ville : 257 k€
- Rénovation de l'Eglise : 80 k€

Les investissements courants, d'un montant de 2 654 k€, portent principalement sur des travaux d'amélioration des bâtiments municipaux et des espaces publics. Ils sont un peu supérieurs à la moyenne des années précédentes, en particulier compte tenu de l'intégration des cours végétalisées et de la vidéoprotection dans ce total.

La répartition par secteur est la suivante :

- Bâtiments (490 k€ au budget 2025 contre 589 k€ au budget 2024)
- Voirie et éclairage (573 k€ au budget 2025 contre 480 k€ au budget 2024)
- Police municipale (90 k€ au budget 2025 contre 139 k€ au budget 2024)
- Cours végétalisées des écoles (335 k€ au budget 2025 contre 497 k€ au budget 2024)
- Vidéoprotection (370 k€ au budget 2025)

Afin de renforcer la participation citoyenne locale et mettre les habitants au cœur de l'action publique, il est inscrit un budget de 33 k€ fléché vers le **budget participatif**.

Les acquisitions immobilières et surcharges foncières correspondent aux dépenses au titre de la politique de logement social de la Ville mais également de son patrimoine propre. En ce qui concerne le logement social, les acquisitions devraient s'infléchir en 2025. Les surcharges foncières inscrites au budget 2025 sont également en baisse compte tenu des acquisitions en forte hausse en 2023 et 2024.

	BP 2024	BP 2025
Acquisition biens immobiliers pour logements sociaux	1 160	414
Surcharges foncières	400	265
TOTAL LOGEMENT SOCIAL (k€)	1 560	679



Ces acquisitions ont vocation à être cédées à un bailleur social à un horizon de 2 à 3 ans, et peuvent être considérées davantage comme un portage qu'un investissement.

Par ailleurs, la Ville étudie l'éventuelle acquisition d'un fonds de commerce sur le périmètre de l'opération « Le Val ».

Le remboursement du capital des emprunts comprend l'annuité de l'emprunt souscrit auprès de la Société Générale (111 k€) et le remboursement du capital de la tranche 2021-2022 de l'emprunt de la Banque des Territoires (75 k€) au fur et à mesure des cessions aux bailleurs.

Le résultat d'investissement

Le besoin en financement net des investissements s'élève donc à - 998 k€ pour l'année 2025.

C. LE RESULTAT COMPTABLE

Le solde des résultats de fonctionnement et d'investissement est positif et s'élève à + 34 k€ (inscrit en dépenses d'équilibre). Il correspond au résultat comptable.

TRESORERIE ET ENDETTEMENT DE LA COMMUNE

Au 31 décembre 2025, l'encours de la dette sera de 1 220 k€ soit 136 € par habitant, à comparer à la moyenne nationale de la strate de 159€ par habitant et à la moyenne départementale de 1 366€ par habitant.

Cet encours correspond à :

- Un emprunt souscrit en 2009 auprès de la Société Générale (encours : 1 220 k€ à fin 2025). Le montant des intérêts pour l'année 2025 s'élèvera à 59 k€ et l'annuité en capital sera d'un montant de 111 k€.
- Un emprunt auprès de la Banque des Territoires (encours : 0 k€ à fin 2025), destiné à financer les acquisitions de chambres et d'appartements dans le cadre de la politique de logement social. En 2025, le montant des intérêts s'élèverait à 3 k€ et le capital restant (75 k€) interviendra à la date de cession du dernier bien acquis.

Le budget 2025 n'intègre pas de recours complémentaire à l'emprunt.

En parallèle, la Ville devrait disposer à la fin de l'année 2025 d'un excédent de trésorerie d'un montant de 3,5 M€. La trésorerie issue du projet VO² a pu être placée sur des comptes à terme, générant des intérêts (taux d'environ 3,60%, soit 131k€ pour 2024).



RAPPEL DES DOTATIONS ET PEREQUATIONS

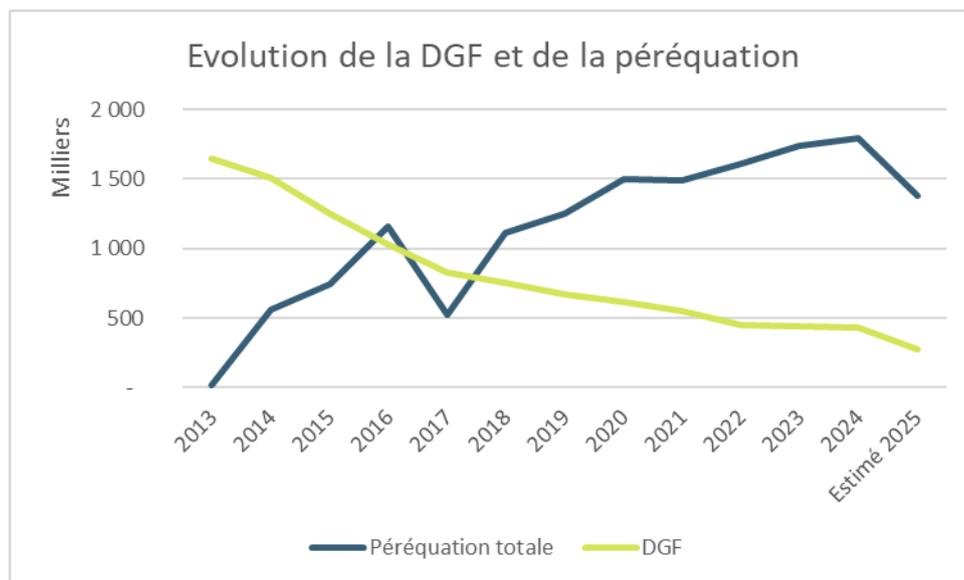
La poursuite des prélèvements élevés subis par la Ville sur ses ressources propres au titre des mécanismes de dotations et péréquations, justifie un rappel spécifique.

Les charges de péréquation (FSRIF et FPIC) sont retenues pour un montant de 1 384 k€ au budget 2025 (- 476 k€ par rapport au budget 2024). Rappelons qu'en 2023, les villes de Saint-Cloud et Vaucresson ont déposé devant le Conseil Constitutionnel une question prioritaire de constitutionnalité (QPC) relative à la répartition dérogatoire du FPIC au sein de la MGP. Celui-ci leur a donné raison en avril 2024 d'où cet ajustement à la baisse.

La dotation globale de fonctionnement est estimée à 272 k€ (- 137 k€ par rapport au budget 2024, - 156 k€ par rapport au réalisé 2024). Cette dotation s'érode année après année.

Sur la période 2013-2025, ce solde représente un prélèvement de 2 740 k€ sur les ressources de la Ville.

Le tableau ci-dessous illustre l'effet de ciseau subi par la Ville au titre de ces deux postes depuis 2013.



PRINCIPAUX RATIOS

Informations financières - ratios	Valeurs BP 2025	Moyennes nationales de la strate - <i>Données 2023 Source Bercy Collectivités</i>	Moyennes départementales - <i>Données 2023 Source SFDL</i>
Dépenses réelles de fonctionnement/population	1 729€	1 062€	1 902€
Produit des impositions directes/population	1 155€	574€	1 003€
Recettes réelles de fonctionnement/population	1 844€	1 272€	2 146€
Dépenses d'équipement brut/population	566€	398€	569€
Encours de la dette/population	156€	767€	1 366€
Dotation globale de fonctionnement/population	30€	159€	62€
Dépenses de personnel/ Dépenses réelles de fonctionnement	43,12%	56,84%	50,81%

